

**Séance du
Conseil du
18 décembre
2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil, tenue le 18 décembre 2023, à la salle des Bâisseurs du Centre de la Volière, à dix-neuf heures à laquelle sont présents, M Michel Rousseau, maire suppléant les conseillers, MM. Yvon Roy, Martin Papineau et Luc Vézina et la conseillère, M^{me} Edith Rousseau. M^{me} Virginie Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Sont absents : Frédéric Poulin, maire
Simon Nadeau, conseiller

Le 6 décembre dernier, un avis public a été affiché aux endroits désignés par le Conseil et entre le 11 et 15 décembre, un avis de convocation a été remis aux membres du Conseil municipal.

Cette séance a pour but de traiter les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du règlement de taxation 2024;
5. TECQ;
6. Présentation et ratification des comptes payés;
7. Période de questions
8. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Michel Rousseau, maire suppléant, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M. Michel Rousseau, maire suppléant
M^{me} Édith Rousseau, siège #2
M. Yvon Roy, siège #3
M. Martin Papineau, siège #4
M. Luc Vézina, siège #5

Est absent : M. Frédéric Poulin, maire
M. Simon Nadeau, siège #1

2023-12-23

Adoption de
l'ordre du jour

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Martin Papineau, appuyé par le conseiller Yvon Roy, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2023-12-24

Adoption du
règlement de
taxation 2024

4. Adoption du règlement de taxation 2024

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues a adopté lors d'une séance extraordinaire du Conseil tenue le 18

décembre 2023, à dix-huit heures trente, son budget pour l'année 2024, qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE l'avis de motion pour l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil, tenue le 4 décembre 2023, par monsieur Martin Papineau, conseiller ;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance au cours de laquelle il est adopté, que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina

APPUYÉ PAR Martin Papineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE soit adopté le Règlement numéro 2023-12-151 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2024 ainsi que les conditions de leur perception.

2023-12-25

5. TECQ

TECQ

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Yvon Roy

Appuyé par le conseiller Martin Papineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2023-12-26

Présentation et ratification des comptes

6. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes pour le mois de décembre 2023, préparée par la directrice générale et greffière-trésorière, est remise aux membres du Conseil et qu'ils en ont pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Edith Rousseau

APPUYÉ PAR Martin Papineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la liste des comptes pour le mois de décembre 2023 soit approuvée pour un montant de 41 176.49 \$

2023-12-27

Période de questions

7. Période de questions générales écrites et verbales

M. le maire suppléant demande à M^{me} Gagnon si des questions écrites ou verbales ont été acheminées au Conseil. Cette dernière répond que non.

2023-12-28

M. Rousseau demande si nous pouvons envoyer nos vœux dans le journal.

Vœux

Il est proposé par le conseillère Edith Rousseau,

Appuyé par Yvon Roy

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, envoie dans le journal local ses vœux pour le temps des Fêtes. Pour un montant maximum de 300\$.

2023-12-29

8. Levée de la séance

Levé de la
séance
extraordinaire

Il est proposé par le conseiller Luc Vézina, appuyé par la conseillère Edith Rousseau, que la séance extraordinaire soit levée à 19 heures 11.

Virginie Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière

Michelle Rousseau
Maire suppléant

